

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 12 mars, à 18h30, le **Conseil municipal de la commune de GUILLESTRE**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **Madame Christine PORTEVIN, Maire**.

Date de la convocation du Conseil municipal : 5 mars 2024

Nombre de conseillers : en exercice **19** - présents **15** - votants **19**

Présents : ARMANDIE Jean-Pierre - BELLEVILLE Patricia - BERARD Maxime - CERBINO-BARBEROUX Sylvie - CHARPIOT François - COURT Sylvie - DEJY Guillaume - DU PONTAVICE Quentin - FEUILLASSIER Stéphanie - FEUTRIER Lucie - GRANDGAUD Sélim-Thomas - HAUBER-IMBERT Isabelle - LANOE Loïc - PICHET Catherine - PORTEVIN Christine

Absents : néant

Pouvoirs de : Mme CHIAPPONI Marina à M. ARMANDIE Jean -Pierre
M. FIORONI Stéphane à M. LANOE Loïc
M. GARCIN Aurélien à Mme Lucie FEUTRIER
M. MOULIN Dominique à Mme PORTEVIN Christine

Secrétaire de séance : M. BERARD Maxime

**OBJET : Ressources Humaines – Création d'un emploi de
Volontariat Territorial en Administration (VTA)**

N°20240312-03

Rapporteur : Madame Le Maire

Annexes : Néant

Synthèse et exposé des motifs

Le Volontariat Territorial en Administration (VTA) permet aux collectivités territoriales d'embaucher des jeunes diplômés pour travailler à la mobilisation des financements, ou construire des projets de développement du territoire et de manière générale tout appui en ingénierie susceptible de bénéficier au territoire. L'Etat participe à hauteur de 15 000 € via le versement d'une subvention forfaitaire à la structure accueillante.

Après consultation des services de l'ANCT et de la Préfecture, il est proposé de recourir à ce dispositif pour recruter un chargé de projets dans le cadre du suivi des travaux de reconstructions après les intempéries du 1^{er} décembre 2023, pour lesquelles les services de l'Etat ont reconnu la ville de Guillestre en état de catastrophe naturelle.

Ce poste sera créé pour une durée de 18 mois, et ouvert au grade de technicien. Il s'agira d'un poste à temps complet (35h00 hebdomadaires), placé sous l'autorité de la directrice du pôle « cadre de vie » et dont les principales missions seront :

- **Mise en œuvre des marchés de maîtrise d'œuvre et de travaux** : cahier des charges, sélection des entreprises, suivi technique sur le terrain, et financier des marchés (voirie, terrassement, réseaux humides et secs, bâtiment, génie civil...).
- **Mise en œuvre des dossiers de subvention** : rédaction des dossiers de demande, des plans de financement, suivi des différents partenaires.
- **Suivi du lien avec la population, les partenaires et les services de la mairie.**

Madame le Maire ayant exposé les motifs conduisant à l'examen de la présente,

CONSIDERANT la nécessité de créer un emploi pour mettre en œuvre et suivre les travaux de reconstruction à la suite des intempéries du 1^{er} décembre 2023 ;

CONSIDERANT l'opportunité de financement par le dispositif VTA ;

VU le dispositif « Volontaire Territorial Administratif » ;

SOUS RESERVE de l'avis du Comité Social Territorial (saisi le 19 février 2024) qui se réunira en séance le 14 mars 2024 ;

VU les crédits liés aux charges de personnel votés par délibération du conseil municipal le 13 février 2024 ;

VU l'avis du bureau municipal du 4 mars 2024.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,

- **VALIDE** la création d'un poste de chargé de mission sur le dispositif de Volontariat Territorial en Administration pour une durée de 18 mois à compter du recrutement ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à solliciter toute aide et signer tout acte relatif, dont la convention avec la Préfecture, et tout document se rapportant à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

A GUILLESTRE, le 13 mars 2024,
Le Maire, Christine PORTEVIN



Transmis à la préfecture le : 19 mars 2024

Publié le : 19 mars 2024